

Présents :

Enseignants : Mmes Mollion, Quintard, Caubet, Hénard, Carrin. M Le Merrer

Parents élus : Mmes Bellin, Demousseau, Rivory, Montoux, Ribera, Roy

Personnels de la commune : Mmes Rochereau, Picosson, Brunet, Moreau

Elus de la commune : M Bouchet, Maire ; M Champigny Adjoint, Mme Juchault Adjointe ; Mme Ras, Mme Genavre , commission scolaire

DDEN : M Blonde

Excusée : Mme l'Inspectrice

### **Bilan de la phase 1 du déconfinement 16 mars au 5 juin**

1- Mise en place des règles sanitaires :

- lavage des mains : rotation mise en place aux différents moments ; savon et essuie-mains en stock suffisant
- distanciation physique : mise en place sans trop de difficultés (même en maternelle) grâce aux effectifs réduits. Toutes les activités y compris sportives sont adaptées. Ces mesures sont parfois contraires à ce qui se faisait d'habitude en classe (coopération, jeux collectifs ...) ou en récréation mais la situation provisoire est expliquée.
- port du masque pour les adultes en classe et en récréation
- nettoyage et désinfection des tables, des chaises, du sol une fois par jour. Nettoyage régulier des surfaces et matériels souvent touchés. Certains jeux de cour maternelle sont nettoyés entre chaque enfant. En classe, désinfection des objets que peuvent se passer des élèves.

2-Nouvelle organisation :

- nouveaux horaires en raison du passage à la semaine des 4 jours jusqu'en fin d'année
- circulations dans l'école ; trois entrées/sorties différentes. Le système est maintenant rodé
- récréations décalées ; trois lieux de cour tournants dans la cour des élémentaires
- cantine ; les deux services ont en moyenne 15 enfants ; avec la montée des effectifs, la cantine pourra accueillir maximum 27 élèves à chaque service.
- garderie : la mairie souhaite des réponses plus rapides aux enquêtes ; des parents précisent que les plannings des employeurs arrivent parfois au dernier moment.

3- Articulation présentiel/distanciel : 2 cas de figure

- les enfants sont inscrits au retour à l'école et ils continuent d'avoir du travail à la maison
- les enfants ne sont pas inscrits à l'école , il y a obligation pour les familles d'instruction scolaire. En principe elles doivent s'inscrire aux cours du cned (sauf enfants qui ne peuvent pas venir pour des raisons sanitaires) mais dans la pratique, elles reçoivent du travail par les enseignants. Le suivi scolaire distanciel est plus difficile que pendant le confinement.

4- Bilan des présences

L'école avait 54 places pour 85 demandes (72 % des élèves) : en moyenne nous recevons 45 % de la population scolaire et un taux moyen de réponse positive de 63 %

20 élèves (soit 1/4 des volontaires) étaient dits prioritaires (16 pour des professions dites prioritaires, 4 pour raisons pédagogiques ) et ont pu venir tous les jours, les autres sont venus à mi-temps sauf en PS/MS 1 jour/semaine. Chaque enseignant a organisé son planning et son lien avec les familles. Le lien a été maintenu avec les 32 enfants qui ne sont pas revenus.

## **Phase 2 du déconfinement** période du 8 juin au 3 juillet.

Pas d'évolution du protocole sanitaire.

Les deux classes maternelles ne peuvent toujours pas accueillir plus de 10 élèves.

Les autres classes accueilleront 38 élèves.

**Total de 58 places** soit 50 % de l'effectif pouvant être accueilli en même temps.

Après une nouvelle enquête, il y a **demande de scolarisation pour 93 enfants (8 de plus) soit 80 % des élèves.**

Parmi ces 93 demandes, les parents déclarent une profession dite prioritaire sans moyen de garde pour 22 élèves (6 de plus).

Décision de l'équipe enseignante : l'école de la République étant un service public, chaque enfant a droit une scolarité donc il est décidé d'un **accueil de tous les élèves dont les parents en ont fait la demande.** Dans le plan départemental de l'Inspection Académique, il est indiqué que le retour en classe pour les élèves dans ces conditions particulières et différentes reste un temps d'école dont l'objectif est la mise en place d'un travail scolaire reposant sur un fondement pédagogique.

Pour donner du sens à ce retour à l'école, une présence minimale est indispensable.

Ainsi, les élèves vont revenir à l'école **au moins à mi temps.** Ce taux d'accueil est très élevé.

De plus, pour suivre les recommandations officielles, un accueil supplémentaire a été proposé, dans la limite des places disponibles, aux 22 enfants dont les parents ont déclaré une profession dite prioritaire sans moyen de garde.

Cela a été possible dans les classes MS/GS, CP/CE1, CE2/CM1, CM1/CM2 ; il est cependant indiqué qu'en cas de demande supplémentaire, un roulement devra être effectué.

Dans la classe PS/MS, cela n'a pas été possible pour tous, ce qui a créé des tensions avec l'équipe enseignante et entre familles. Ni les uns ni les autres ne sont responsables de cette situation.

Des menaces et des pressions sur l'école sont exercées. Les enseignants ont toujours agi dans l'équité en essayant de répondre aux demandes des familles et aux besoins des enfants. Le système repose sur la **solidarité** et la **bonne foi**.

Remerciements aux familles qui ont été compréhensives et qui ont donné parfois des mots de soutien ; cela est apprécié dans ces moments.

Quatre à six familles des professions dites prioritaires déclarent ne pas pouvoir faire garder leur enfant deux jours par semaine.

Des propositions sont faites par les représentants des parents et de la mairie : solidarité entre voisins, famille, amis ? organisation d'un accueil par la mairie ? mise en place du dispositif Sport/Santé/Civisme/Culture aidé par l'État ? Autorisation Spéciale d'Absence en principe donnée par l'employeur (Le directeur peut délivrer une attestation de non accueil pour les familles qui en font la demande).

Il est convenu d'un travail d'étude par la mairie pour voir si un moyen de garde est possible pour les enfants concernés.

Cette réunion, constructive, était importante pour garder ce qui est indispensable dans l'intérêt des enfants : le lien de confiance école/familles/mairie qui permet un pourcentage d'accueil très élevé.

Le prochain conseil d'école aura lieu jeudi 18 juin à 18h30.